

DOCUMENT DE LIAISON:

- ! ECOLE
- **!** STAGIAIRE
- **!** ETABLISSEMENT DE SCOLARISATION OU DE FORMATION

Après un entretien à la date du	
La signature du Directeur (trice) de l'Ecole :	Cachet de l'Ecole :
A remplir par l'établissement sollicitant un stage	
Je soussigné(e) Chef de l'établissement	
Ces conventions sont accessibles sur le site de l'Inspection Académique : ttp://www.ac-montpellier.fr/ia34/ (Références : Décret n° 2003-812 – Circulaire n° 2003-134 du M.E.N. parus respectivement au B.O n° 34 du 18/09/2003)	
La signature du chef d'établissement :	Cachet de l'établissement :
Cette convention dûment remplie et signée par :	

- le chef d'établissement
- le(s) tuteur(s)
- l'élève
- les parents ou le représentant légal (pour les mineurs)

sera adressée à l'école 4 semaines au moins avant le début du stage. Le directeur sollicitera la signature de l'I.E.N. pour accord.

IM PORTANT : Le directeur de l'école n'acceptera pas le stagiaire si la convention n'est pas établie selon le dispositif désigné ci-dessus.